

Épargne salariale, une gestion durable Actionnariat salarié, un retour responsable !



Nadia ZAK-CALVET

DSC Adjointe UES Orange
En charge de l'Épargne Salariale,
Membre élue du CS du FCPE OA
Présidente du Conseil de Surveillance
du Fonds Orange Actions

ÉDITO

L'actionnariat salarié, un bouclier nécessaire

La détention du capital par le personnel de l'entreprise est une arme protectrice au regard des prédateurs du marché capitalistique. En effet, avec nos 8% du capital et 15% des droits de vote, Orange est un peu moins digeste pour être absorbé au gré des OPA hostiles. Dans un univers où les liquidités coulent à flot, le statut des plus de 17 000 fonctionnaires restants est également un épouvantail pour des investisseurs pour lesquels le libéralisme est roi.

Alors que certaines organisations syndicales souhaitent neutraliser le statut des fonctionnaires dans le calcul de la représentativité des différents syndicats, afin d'obtenir une position hégémonique, force est de constater qu'en ces temps d'incertitude, le statut des fonctionnaires est une force, voire une protection pour décourager d'éventuels prédateurs.

Confronté à des marchés financiers en ébullition, conjugué à des besoins de financement budgétaire, gageons que l'actionnariat salarié d'orange est une arme efficace pour décourager toute velléité de désengagement de l'État.

Nadia Zak-Calvet

#AgirAvecNousCapital !

Une épargne salariale, durablement orientée vers des Investissements socialement responsables

Depuis plus de 4 ans, la **CFDT** en responsabilité au niveau de la gouvernance du PEG et PERCOL impulse, soutient et encourage la labellisation des différents fonds communs de placement de votre épargne (cf. lien vers les [LEAS n°13](#) et [LEAS N° 22](#)).

En cohérence avec nos valeurs et le mouvement des sentinelles vertes de la **CFDT** au service de la transition écologique, l'introduction de critères sociaux, environnementaux et de gouvernance en complément des critères financiers participe à ce mouvement pour mieux sélectionner les investissements et placements des fonds du PEG et du PERCOL finançant l'économie réelle.

Ainsi la labellisation des fonds communs de placement pour des placements socialement responsables participent à l'évolution des modèles de développement économique vers la transition durable, nécessaires au regard des enjeux de l'accord de Paris.

Dans cette dynamique, la loi sur le partage de la valeur d'octobre 2023 impulsée par le monde syndical (cf. ANI) renforce cette exigence ; à compter du 1^{er} juillet 2024, les salariés doivent avoir accès dans leur PEG et leur PERCOL à au moins deux fonds prenant en compte des critères extra-financiers.

Si au niveau du PEG, l'offre est conforme aux exigences légales puisque tous les fonds à l'exception du FCPE OA* sont à ce jour tous labellisés ISR ou CEIS **, le PERCOL doit compléter son offre afin d'avoir deux fonds qui répondent aux critères de financement de la transition écologique ou d'ISR.

* : Orange Actions

** : voir rubrique « à savoir »

Concernant la labellisation du PERCOL, le conseil de surveillance a jugé opportun d'opter pour la certification du fonds monétaire du PERCOL pour être conforme dans les délais, dans l'intérêt des salariés épargnants. Même si on peut regretter que la diversification via le label CIES n'est pas possible à ce jour dans la mesure où la direction maintient la règle du paritarisme en matière de gouvernance des fonds et ne souhaite pas évoluer vers le principe de la représentativité des 2/3 pour les organisations syndicales au sein des conseils (cf. prérequis nécessaire pour l'obtention du label CEIS).

Fonds du PEG	Composition	Performances 2024* (au 31 mai)	Performances sur 3 ans	Performances sur 5 ans	Echelle de risque (de 1 à 7)
Orange Actions Classique (C et D)	100% en actions Orange	2,42% (sans dividende)	24,67% (sans dividende)	3,83% (sans dividende)	4
Evolutis	55% à 85% obligations euro 10% à 40% actions euro	0,83%	-3,13%	4,41%	3
Equilibris	100% obligations courtes zone euro 60% à 70% actions euro	1,26%	2,53%	2,59%	2
Dynamis Solidaire	30% à 40% obligations euro 5 à 10% entreprises solidaires	3,12%	6,75%	45,25%	4
Capital Monétaire	100% monétaire euros court terme	1,84%	5,27%	4,68%	1

Fonds du PERCO	Composition	Performances 2024 (au 31 MAI)*	Performances sur 3 ans	Performances sur 5 ans	Echelle de risque (de 1 à 7)
Actions	65% à 100% actions	7,82%	11,22%	39,33%	4
Euro Monde	0 à 35% titres diversifiés				
Obligation Euro Monde	27,5% sur des obligations internationale 72,5% sur des obligations zone Euro	0,39%	-5,47%	-0,85%	2
Monétaire Euro	100% monétaire Euro	1,63%	4,51%	3,52%	1
Espans Emploi Santé Solidaire	60% à 100% actions Euro 0% à 40% obligations Euro 5 à 10% solidaires	9,14%	18,95%	33,70%	4

*YTD: la performance depuis le début de l'année

Retour sur l'AG :

Orientations stratégiques et consolidation du marché en ligne de mire de la gouvernance !

Concernant le secteur des télécoms, il convient de remarquer l'impérieuse et salutaire volonté de consolider le marché européen afin que les telcos puissent faire face au mur d'investissement à venir : environ 175 milliards € au regard de l'accélération exponentielle des usages numériques dans nos modes de développements sociétaux et économiques qui se traduit par l'explosion des besoins en connectivité.

Certaines données donnent le vertige et génèrent une rupture d'égalité réglementaire dans un secteur hyper concurrentiel : au lendemain des élections européennes, la nouvelle commission européenne devra se positionner sur une politique industrielle offensive avec plus de consolidation au regard des 5 millions de clients en moyenne par opérateur européen comparés aux 100 millions de clients pour un opérateur américain et aux 450 millions de clients pour un opérateur chinois ! Nos opérateurs européens doivent avoir les armes réglementaires pour pouvoir se battre face notamment aux GAFAM et prendre la vague de la nouvelle révolution industrielle en déployant l'IA

Ainsi, l'activité de notre Groupe est souvent comprise comme une solution aux défis environnementaux collectifs auxquels nous sommes confrontés. Le nouveau modèle d'entreprise prôné dans la stratégie Lead The Future évoque la responsabilité et l'efficacité comme guides. Ce nouveau modèle doit répondre aux mutations profondes de l'environnement de notre Groupe. Pour la **CFDT**, la prise en compte de l'avis des parties prenantes du Groupe est indissociable d'une évolution acceptable et réussie du modèle de l'entreprise. Pour la **CFDT**, le dialogue social qui pourrait être un levier d'implication plus fort des salariés dans la gouvernance ne permet pas à ce jour d'anticiper les grandes transformations de l'entreprise. La **CFDT** considère que la responsabilisation des salariés dans l'évolution de leurs métiers et de leur travail est un enjeu considérable pour répondre à cette capacité d'agir de chacun.

Ainsi lors de l'Assemblée Générale, en complément des impacts environnementaux et sociétaux, la **CFDT**, via le processus des questions écrites, a interpellé le Conseil d'Administration sur la conduite de la stratégie du groupe Lead the Future reposant sur quatre piliers :

1. Valoriser le cœur de métier d'Orange pour renforcer l'excellence et la qualité de service
2. Capitaliser sur les infrastructures dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent
3. Transformer Orange Business, pour accélérer sur le segment Entreprises et renforcer la position d'Orange dans la cybersécurité
4. Poursuivre la croissance en Afrique et au Moyen-Orient

[Vous trouverez en lien ci-après les réponses aux questions écrites de la CFDT lors de l'AG 2024.](#)



Enfin, le conseil de surveillance du FCPE Orange actions présidé par la **CFDT** a également posé deux questions pour appréhender les ambitions du conseil d'administration :

CFDT: Concernant le renforcement de l'actionnariat salarié par notamment la mise en œuvre d'une ORP pour tout le personnel équilibrant la distribution d'actions gratuites via le LTIP plus attractif désormais pour les happy fews qui en bénéficient !

CFDT: Au regard d'une politique macro-économique de réindustrialisation, comment la stratégie « lead the future » d'Orange s'intègre-t-elle dans cette dynamique pour maintenir et développer l'emploi et les compétences dans le groupe et notamment en France ?

[Vous trouverez en lien ci-joint les réponses aux questions écrites du Conseil de surveillance du FCPE Orange Actions lors de l'AG 2024](#)



Vos Élu·e·s au Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Orange Actions »



Nathalie Pauwels



Luc Marino



Isabelle Quinsat



Thierry Bricaud



Anita Iriart-Sorhondo

Gouvernance de l'épargne salariale, vos référents **CFDT**, membres titulaires ou suppléants des Conseils de Surveillance du PEG et du PERCO, sont pour :

PERCOL	<p>Patrick Beck Président du conseil de surveillance</p> 	<p>Isabelle Quinsat</p> 	<p>Michael Chipon</p> 	<p>Arnaud vilain</p> 
Dynamis Solidaire	<p>Arnaud Vilain Président du conseil de surveillance</p> 	<p>Michael Chipon</p> 		
Évolutis	<p>David Girard</p> 	<p>Stéphane Le Bihan</p> 	<p>Ghislain Guillochon</p> 	<p>Sabine Ramanarivo</p> 
Équilibris	<p>Nadia Zak-Calvet Présidente du conseil de surveillance</p> 	<p>David Girard</p> 		
Solocal	<p>Anita Iriard-Sorhondo</p> 			

À SAVOIR



Label ISR : créé en 2016 pour identifier facilement des placements responsables et durables. Réformé en 2020 pour devenir plus exigeant avec un suivi renforcé de la performance et de l'impact ESG des portefeuilles. L'analyse ESG constitue l'analyse extra-financière en s'attachant à évaluer, via des agences (Trucost, Vigeo Eiris, Sustainalytics), l'entreprise sur des critères Environnementaux (prévention, contrôle de la pollution, gestion des déchets, émissions de CO2...) Sociaux (formation des employés, respect des droits humains, emploi des personnes handicapées...) et de Gouvernance (prévention de la corruption, indépendance, expertise et diversité du CA...)



Label CIES : créé en 1997, c'est le Comité Intersyndical de l'épargne salariale, dont la CFDT est partie prenante. Il vise à développer en commun des solutions pratiques au service des salariés, afin que ceux-ci maîtrisent leur épargne salariale dans des conditions optimales de sécurité et de justice.

BIENTÔT CHEZ VOUS

Conférence débat mardi 25 juin 13h30 – 14h30
Engagement actionnarial : comprendre la politique de vote AMUNDI et son engagement socialement responsable

Intervenant : Édouard Dubois,
Responsable de la politique de vote AMUNDI
Animation : Nadia Zak Calvet, présidente du conseil de surveillance des FCPE OA et d'Équilibris, et Déléguée Syndicale centrale adjointe CFDT Orange

Conférence débat jeudi 4 juillet 13h30 – 14h30
Les marches en ébullition, comment surveiller son épargne salariale ?

Intervenants : Sophie Lebeau, Secrétaire Générale d'Amundi ESR, et Christophe Granjon, Responsable Gestion Épargne Salariale et Retraite & des investissements à impact.
Animation : Nadia Zak Calvet

Pour aller plus loin, discuter, poser une question, recevoir les tracts sous forme électronique, vos contacts **CFDT Orange** sont : nadia.zakcalvet@orange.com, eric.rappe@orange.com
Vous recevez ce courrier électronique parce que vous êtes abonné à notre Newsletter **CFDT**
Vous pouvez vous désinscrire en cliquant sur ce lien : [se désabonner](#)



ADHÉREZ À LA CFDT !

